

BE-A0523_712251_807494_FRE

Inventaire des archives du notaire Nicolas
Joseph Émile Anten à Ougrée, 1862-1877



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Langues et écriture des documents.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Minutes.....	7
1 - 35 Minutes. 6 janvier 1862 - 31 octobre 1877.....	7

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Anten Nicolas Joseph Émile (Ougrée)

Période:

1862 - 1877

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.5641

Etendue:

- Etendue non inventoriée: 3.20 m
- Dernière cote d'inventaire: 35.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Nicolas Joseph Émile Anten.

HISTORIQUE

Le notaire Nicolas Anten a exercé de 1862 à 1877 à Ougrée.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

Les minutes du notaire Nicolas Anten ont été versées aux Archives de l'État à Liège par le notaire Vincent Bodson entre 2000 et 2006.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent partiellement ou entièrement la période d'exercice du notaire Nicolas Anten à Ougrée.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé.

Description des séries et des éléments

I. MINUTES

- | | | |
|----|--|-----------|
| 1 | 1 - 35 MINUTES. 6 JANVIER 1862 - 31 OCTOBRE 1877.
6 janvier 1862 -21 décembre 1862 (n°1-170). | 1 liasse |
| 2 | 1er janvier 1863 -31 décembre 1863 (n°1-161). | 1 liasse |
| 3 | 4 janvier 1864 -31 décembre 1864 (n°2-177). | 1 liasse |
| 4 | 1er janvier 1865 - 31 décembre 1865 (n°1-181). | 1 liasse |
| 5 | Mars-décembre 1866.
Non consultable | 1 liasse |
| 7 | 2 janvier 1866 -31 janvier 1866 (n°6-21).
Non consultable | 1 chemise |
| 8 | 4 février 1866 - 25 février 1866 (n°22-30).
Non consultable | 1 chemise |
| 9 | 1er mars 1866 - 26 mars 1866 (n°33-45).
Non consultable | 1 chemise |
| 10 | 3 juillet 186 -20 juillet 1866 (n°1-100).
Non consultable | 1 chemise |
| 11 | 5 août 1866 - 19 août 1866 (n°105-109).
Non consultable | 1 chemise |
| 12 | 7 septembre 1866 -18 septembre 1866 (n°110-115).
Non consultable | 1 chemise |
| 13 | 5 octobre 1866 - 22 octobre 1866 (n°117-126).
Non consultable | |

6	Novembre 1866 (n°133-135).	2 pièces
	Non consultable	
14	1er décembre 1866 (n°28).	1 pièce
	Non consultable	
15	1er janvier 1867 - 29 juin 1867 (n°1-102).	1 liasse
16	2 juillet 1867 - 31 décembre 1867 (n°104-177).	1 liasse
17	4 janvier 1868 - 26 juin 1868 (n°1-112).	1 liasse
18	1er juillet 1868 - 30 décembre 1868 (n°116-225).	1 liasse
19	3 janvier 1869 - 25 décembre 1869 (n°1-162).	1 liasse
20	2 janvier 1870 - 31 mai 1870 (n°1-99).	1 liasse
21	1er juin 1870 - 29 décembre 1870 (n°99-233).	1 liasse
22	3 janvier 1871 - 23 mai 1871 (n°1-99).	1 liasse
23	1er juillet 1872 - 29 décembre 1872 (n°129-237).	1 liasse
24	6 janvier 1872 - 30 juin 1872 (n°1-26).	1 liasse
25	1er juillet 1872 - 29 décembre 1872 (n°129-237).	1 liasse
26	5 janvier 1873 - 27 mai 1873 (n°1-103).	1 liasse
27	2 juin 1873 - 29 décembre 1873 (n°104-205).	1 liasse
28	9 janvier 1874 - 31 mai 1874 (n°2-119).	1 liasse

29	7 juin 1874 - 28 décembre 1874 (n°120-267).	1 liasse
30	3 janvier 1875- 30 décembre 1875 (n°2-169).	1 liasse
31	3 juillet 1875 - 30 juin 1875 (n°170-236).	1 liasse
32	5 janvier1876 - 23 mai 1876 (n°1-120).	1 liasse
33	1er juin 1876 - 31 décembre 1876 (n°121-267).	1 liasse
34	1er janvier 1877 - 28 juin 1877 (n°2-117).	1 liasse
35	1er juillet 1877 - 31 octobre 1877 (n°118-199).	1 liasse